

**MAIRIE
DE LA JAILLE-YVON**

DEPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SEGRE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Délibération n°2021/06/04

Date d'affichage :

Date de réception en Préfecture :

L'an deux mil vingt-et-un

Le 29 du mois de juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Henry de Messey, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2021

Présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Maxime MICOU, Pascal VANDERGUCHT

Absents excusés : Dominique TROSZEZYNSKI, Valérie RENOUL

Secrétaire de séance : Pascal VANDERGUCHT

**Objet de la délibération
Adressage : dénomination de voies**

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du déploiement de la fibre, les adresses doivent être uniques, localisables et non ambiguës. Pour faciliter l'adressage, il y a nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune.

Toute adresse doit être composée d'une localisation GPS, d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie unique. La dénomination des voies est de la compétence du conseil municipal ; la numérotation des maisons étant celle du Maire par arrêté. Une numérotation métrique sera mise en place hors agglomération.

Le conseil municipal ;

Considérant que l'adressage est un enjeu fondamental, pour faciliter ou améliorer la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de procéder à la dénomination des voies sur le territoire de la commune
- Adopte les dénominations pour les voies comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom de voies	Localisation
Ruelle des Écoliers	de la rue de la Charmille vers l'Espace Henry de Messey et la future école
Impasse du Stade	vers l'atelier communal
Chemin de La Martine	vers le lieu-dit Martine
Chemin de La Source	vers le lieu-dit La Moulinière
Chemin de La Hérisnière	vers le lieu-dit La Hérisnière
Route de Chambellay	du Carrefour du Plessis au carrefour de l'Ecluse du Petit Chenillé
Chemin du Petit Chenillé	vers l'écluse du Petit Chenillé
Route de Daon	du carrefour du cimetière à la limite de la commune de Daon
Chemin du Petit Venton	de la RD187 au lieu-dit Le Petit Venton
Route de Ménil	à partir du carrefour du cimetière jusqu'au lieu-dit La Rivaudière
Route de la Rivaudière	du carrefour de la route de Ménil à la route de Daon
<small>Accuse de réception en préfecture N° 2021-06-04-DE Date de télétransmission : 10/08/2021 Date de réception préfecture : 10/08/2021</small>	Localisation

Chemin de la Brardière	du carrefour de la VC6 au lieu-dit La Brardière
Chemin du Petit Coudreau	du carrefour de la VC6 au lieu-dit La Peltraie
Route de Cussé	du carrefour de la route de Ménil (Grand Aulnay) à la RN162
Chemin du Puits	de Cussé au lieu-dit L'Etang de Cussé
Chemin de la Boubérie	de la route du château d'eau à la Boubérie
Route du Château d'Eau	du carrefour de la route de Ménil à la RN162 par les Giraudières
Chemin du Bois de la Touche	de la RN162 au Bois de la Touche (antennes relais)
Route de Montguillon	du carrefour du Plessis à la RN162
Route de Château-Gontier	RN162 du carrefour de la RD189 au lieu-dit La Jolière
Chemin des Rivaudières	de la RN162 au lieu-dit Les Rivaudières
Chemin du Rouvrais	de la RN162 à la parcelle A589 Le Rouvrais

- Approuve les plans joints à la présente délibération positionnant les dénominations de voies
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à La Jaille-Yvon, le 6 août 2021
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER



Plan n°1

Vu pour être annexé à la
délibération n°2021/06/04
du 29/06/2021

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER



Accusé de réception en préfecture
049-214901613-20210629-DEL2021-06-04-DE
Date de télétransmission : 10/08/2021
Date de réception préfecture : 10/08/2021

LA JAILLE-YVON
DENOMINATION DES VOIES

Plan n°II

Vu pour être annexé à la
délibération n°2021/06/04
du 29/06/2021

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER



Accusé de réception en préfecture
049-214901613-20210629-DEL2021-06-04-DE
Date de télétransmission : 10/08/2021
Date de réception préfecture : 10/08/2021